

THE INTERNATIONAL SCHOOL OF MONACO

General and  Financial Conditions
School Year 2026-2027



THE INTERNATIONAL SCHOOL OF MONACO



THE INTERNATIONAL SCHOOL OF MONACO

1st TERM: 27 August - 18 December 2026

Back to school	Thursday 27 August 2026 (<i>staggered starts</i>)
Half-term	Wednesday 21 October (noon) to Monday 2 November 2026 (<i>inclusive</i>)
Classes resume	Tuesday 3 November 2026
National Day	Thursday 19 November 2026
Immaculate Conception	Tuesday 8 December 2026
Classes end	Friday 18 December 2026 (<i>Half-day</i>)
Winter holidays	Friday 18 December 2026 to Friday 8 January 2027 (<i>inclusive</i>)

2nd TERM: 11 January - 23 April 2027

Classes resume	Monday 11 January 2027
Sainte Dévote	Wednesday 27 January 2027
Half-term	Monday 22 February 2027 to Friday 5 March 2027
Classes resume	Monday 8 March 2027
Classes end	Friday 16 April 2027(<i>Half-day</i>)
Spring holidays	Monday 19 April to Friday 23 April 2027 (<i>inclusive</i>)

3rd TERM: 26 April - 25 June 2027

Classes resume	Monday 26 April 2027
Ascension	Thursday 6 May 2027
Whit Monday	Monday 17 May 2027
Fête Dieu	Thursday 27 May 2027
GP weekend	Thursday 3 to Sunday 6 June 2027
Classes end	Friday 25 June 2027(<i>Half-day</i>)

Educational Programme and Placement

The School undertakes to guarantee each student who is enrolled access to the educational opportunities provided by the School that are appropriate to his/her needs. The School will only accept those students who can benefit from the education that is provided. It is the responsibility of Heads of School within a set of general guidelines laid down by the Director, to apply this criterion in all cases.

To ensure the application of this principle, the following conditions apply:

- If the assessment shows that a student needs educational assistance beyond the general programme provided by the school, the Director/Head of School may deem additional support to be required. Any costs incurred by such support services are charged in addition to the regular school fees.
- If a student develops additional educational, learning, behavioural, or emotional support needs during their time at the School, or if previously unidentified needs become apparent as academic and organisational demands increase as students progress through the school, the School may reasonably require additional support to be put in place. Where such support goes beyond the School's general provision, parents agree to cooperate with and, where applicable, fund any reasonable and professionally-recommended additional support necessary to enable the student to access the curriculum and participate safely and effectively in school life.
- The class indicated on the Enrolment Contract should be considered provisional and may be changed by the Head of School if she/he deems this to be appropriate.
- The Enrolment Contract is offered on the basis of the information available to Heads of School at the time of accepting the student. As stated on the application form, the School reserves the right to cancel a place if the information supplied is inadequate and/or incorrect or it judges that it is unable to offer the education that a particular student needs.
- By signing this contract, parents acknowledge that the Head of School shares the information/conclusions of their child's educational report with the members of the educational team directly involved in their child's school life, when deemed necessary, and in order to take appropriate measures to support their child's learning and well-being.
- It is fully understood and accepted that all legal requirements regarding residency status and guardianship must be fully complied with at all times. The school reserves the right to terminate the contract if these legal requirements are not met.

School Rules / Expectations of Students

Parents undertake to ensure that their children respect all school rules and in particular the obligation to attend classes on a regular basis throughout the school year. Students agree that information regarding school work such as reports and attendance be communicated to the person signing the Enrolment Contract (parent or legal guardian). Please note that under Monaco's laws, a student's school attendance is a legal obligation. A satisfactory attendance record (as per the Attendance policy) is a prerequisite for a student to be considered for re-enrolment for the next school year. The School reserves the right to suspend temporarily or exclude permanently a student who does not respect the school rules.

Suspension and Exclusion

The School may suspend temporarily or exclude permanently a student when it believes that this is in the student's or other students' best interests.

Expectations of Parents

The School expects parents to treat other members of the School community with courtesy and respect. The School reserves the right to cancel an Enrolment Contract or refuse admissions of siblings from the same family if it judges that a parent has shown a persistent lack of courtesy and respect to members of the School community. All parents must follow the expectations of the School's Parent Charter.

Student Health Information

All children attending school are required to have health and accident insurance coverage and to provide certification of their vaccinations as required by Monegasque law under the conditions provided for by it (unless exempted due to a recognized medical contraindication).

An online Student Medical Update Form must be completed at the beginning of every academic year. Parents are responsible for notifying the school if any changes occur during the school year (family details such as address, contact numbers, new health conditions or insurance details). From the beginning of the school year, students will participate in field trips and outdoor activities. Without a completed Student Health Questionnaire or Medical Update Form prior to this, children will unfortunately not be able to participate.

Personal Liability

The School is not liable for material damage or injury to others caused by your child even if the event takes place on school grounds. The parents personal liability, covered or not by insurance, will apply in such situations.

Subject choices

For programmes where students are required to select options from a range of subjects offered, for example for the IB Diploma, the school reserves the right not to run classes in a subject if there is insufficient demand. ISM will determine its required minimum number of students for a course to run.

International Baccalaureate (IB) Regulations

Parents whose children are enrolled in an International Baccalaureate programme (Primary Years Programme, Middle Years Programme, Diploma Programme, or Career-related Programme) accept, in signing the Enrolment Contract, the IB regulations that apply to these programmes.

Living Arrangements

Students must live with their parents or a close relative who can be named legal guardian and the School reserves the right to terminate the Enrolment Contract if this is not the case.

Re-Enrolment

Each year, re-enrolment invoices will be issued automatically. However, the re-enrolment of a student at the School is subject to acceptance of the Terms and Conditions as applicable and amended from time to time, and the School reserves the right to deny re-enrolment to any student if, in its sole opinion, there are circumstances which suggest that the re-enrolment of a student would not be in the best interests of the student and/or the School.

Re-enrolment will only be considered to have been reserved for a student after the School has received payment of the 1st installment of 40% of the annual school fees by the due date. Student re-enrolments will only be considered definitively secured for a student after payment of the 2nd instalment (60% of the annual school fees) has been received by the due date. Please note that no other installment plans or delayed payment plans can be approved. There is a separate Financial Assistance Policy for families who find themselves in unexpected extreme financial hardship.

Please note: Each year the School has a significant waiting list of applicants seeking places for students in most year groups.

Data Protection

The International School of Monaco (ISM) is committed to protecting the privacy of its students, applicants, and their families. We comply with Monegasque legislation and the European General Data Protection Regulation (GDPR) and treat personal information as strictly confidential.

ISM collects only the personal data necessary for school operations, such as enrollment, academics, health, payments, and access. This data, including identity, contact, academic, and health information, is used solely for internal purposes and shared only with authorized personnel or partners when required.

The detailed Data Protection Policy can be found on our website under: www.ismonaco.org/ism-policies/

Policy for the use of images and recordings of students by the School

The School may wish to photograph, film or record students for certain events within the context of their school education. These images may be used in school brochures or other publications, on the public website or in social media channels or displayed around campus, for example on digital information screens or posters. We may also use video footage or web camera recordings during inter-school conferences or educational projects.

From time to time, our school may be visited by the media who could take photographs, film footage or make recordings. Students may appear in these images which may be issued in local, national and international newspapers, and televised or broadcasted programmes.

In the above circumstances, the following conditions of use of images and recordings of students apply:

1. Personal details or full names (first name and surname) will not be disclosed on pictures or alongside a picture or recordings (of a minor) without the express permission of a parent or legal guardian.
2. Personal details such as email addresses, postal addresses or telephone numbers will not be disclosed.
3. The School will only use pictures of appropriately dressed students.
4. The permission to use images or recordings is for an unlimited period of time. Archived images and recordings can be used by the school.
5. The School will not sell images or recordings to third parties.
6. The School will not pay students for images or recordings.

Parents/guardians are asked to give explicit consent for the use of photographs and video recordings of their children as part of the enrolment process. Permission is for the entire time of the child at ISM and, if granted, can be revoked at any time by writing to news@ismonaco.com. Irrespective of the decision made, the School reserves the right to use images or recordings of all students for internal use (for example: on the password protected part of the website and publications to be distributed solely to members of the school community, which includes parents, staff and alumni).

Public events

Whilst we encourage spectators at our shows and public events to refrain from recording them, to avoid disturbing other spectators or the performers, such is the nature of our increasingly connected world that this practice has become commonplace.

Parents/guardians of students who participate in events which are open to the public (e.g. school concerts, dance shows, theatrical productions, sports matches, end-of-year exhibitions) acknowledge that ISM cannot prevent third parties from using their own image recording devices (e.g. smartphones, tablets, digital cameras) to capture images of students. Parents equally acknowledge that ISM has no control of the usage made of these images or recordings by third parties.

Sports fixtures

It should be noted that it has become standard practice for many schools to film sports matches and to use such footage either to live-stream to the internet or to share on social media channels such as YouTube and Facebook. In agreeing for their children to take part in competitive sports against other schools, parents/ guardians acknowledge that their children's image may be recorded and used in this way and that ISM can take no responsibility for the use made of images and recordings by third parties whilst our students are engaged in school-related activities in a location outside of our campuses

I - Fees for New Students - ONE-TIME FEES: per student & non-refundable

Application Fee €500

This fee is paid when applying to the School for the first time; it covers administrative time and the cost of processing the new student's application. Every subsequent application (no more than one year in advance) will be subject to the application fee.

Registration Fee €2,000

This fee accompanies the Enrolment Agreement which is only sent when a place has been officially offered to a new student.

A place at the School is reserved only after the Registration Fee is settled and the Enrolment Agreement is signed.

Capital Development Fund €25,000

This fee is paid at the same time as the 1st installment of school fees.

The fund is used for the continual improvement and upgrading of the School. If you wish to contribute a larger sum to the development of the School, please contact the Director.

The Registration Fee and Capital Development Fund Fee are non-refundable and must be paid to confirm places. In addition, the Enrolment Contract must be signed and returned to the Admissions Department.

The settlement of these fees shall be made by bank transfer to the account of the:

“The International School of Monaco”
BNP PARIBAS MONACO LA CONDAMINE (09174)
IBANMC58 3000 4091 7400 0100 7366 718
BIC BNPAMCMI

2 - Activities

Our fees for services / activities are calculated on a forfait basis, meant, as a not for profit organisation, to cover our costs.

They already consider the fact that your child may be absent during the term / year because of another school organised activity / trip / obligation.

As a consequence, for all services / activities beyond the tuition fees, the financial commitment is for the full school year (September to June), unless otherwise indicated.

No reduction nor reimbursement in fees will be made by the School in case of cancellation or non use of services including if they are due to holidays, pedagogical training days, school field trips and excursions, maintenance of the installations, non-respect of the contract, or in case of student absence, withdrawal or dismissal.

3 - General Information

Enrolment Contract:

These General and Financial Conditions, and the Enrolment Contract, state the terms under which students are accepted into the School.

4 - Payment Conditions & Methods

The financial commitment is for the full year. No reduction will be made by the School in case of cancellation or non-respect of the General and Financial Conditions and the Enrolment Contract by the student or by the person responsible for paying the tuition; or in case of any absences, withdrawal or dismissal of the student except as provided for below in paragraph 5

(Cancelled Enrolment and Withdrawals).

School fees are payable in two instalments using the references of the relevant invoice:

- First instalment: 40% due before March 11th, 2026
- Second instalment: 60% due before June 1st, 2026

Also, the opportunity is given to pay school fees in one time (in this case, please contact the accounting team):

- Payment: 100% due before March 11th, 2026

Any other invoice must be settled at the latest on the due date indicated on the invoice.

No student will be considered enrolled unless all school fees and other fees have been fully paid by the due date. Even if the 1st installment of school fees has been fully paid, the student's place will be withdrawn if the 2nd installment is not paid.

Payment can be made:

- By **bank transfer** to the account of "The International School of Monaco"; the School's bank account details for the 2026/2027 school year appear on each invoice.
- By **cheque** made payable to "The International School of Monaco"; on the condition that it is drawn on a bank based in either Monaco or France.

NB: **No payments may be made** in cash, by credit card or cheque drawn on banks outside France or Monaco.

Payments must come from the person registered as a parent, unless the following conditions are met:

If an individual third party is paying on behalf of the parents, it must be a relative of the student, and upon the condition that both parties agree with the payment of the school fees; a declaration form to fill-in and sign will be requested.

If a company or any other entity is paying on behalf of the parents, the School will also request a declaration form to justify the link between the parent and this entity (employee or beneficial owner).

Furthermore, the School reserves the right to ask for additional documents with respect to any payment, including but not limited to the identification of UBO and banking information regarding the payment.

Enrolment of a student during the School Year

If the School accepts a student for a period shorter than a school year, the school fees will be calculated as follows:

- | | | |
|--|---------------------|----------------------------------|
| o Students enrolling up to and including | December 31st, 2026 | 100% of total annual school fees |
| o Students enrolling after | January 1st, 2027 | 66% of total annual school fees |
| o Students enrolling after | April 1st, 2027 | 33% of total annual school fees |

Late Payment Charge:

The School will apply a late fee of 5% on each overdue instalment from the day following the due date (payment must be received by the School at the due date at the latest).

Failure to Pay Invoices:

Whenever a student's fees remain unpaid for one month after the due date, and two reminders have been given, the school reserves the right to suspend the student until full payment has been made. All such instances will be reported to the Director and Board President.

The school reserves the right to take legal action to recover unpaid fees. Any exceptions to this should be referred by the Director with a recommendation for approval to the Treasurer and/or President.

5 - Cancelled Enrolment and Withdrawals

- Notification of cancelled enrolment, withdrawal, or early departure of a student must be made in writing and sent to the Director of the School and to the admissions office.
- Following any of the above cases, the student will be removed from the School Roll. To rejoin the School, a new application in its entirety will have to be made to the School and there can be no guarantee of a place being available or granted for re-enrolment.

Under no circumstances will school fees be refunded for cancelled enrolment, withdrawal, or early departure of a student from the School. Once tuition fees are paid, no refunds or transfers of funds to the next academic year will be allowed, and the Registration Fee and Capital Fee are also non-refundable. Any exceptions to this policy must be referred by the Director with a recommendation to the Treasurer and/or President for approval, such as in cases of medical necessity.

6 - Tuition fees (EUR)

The schedule of school fees in Euros (€) for the school year 2026 / 2027 is listed below:

<u>Class</u>	<u>Total Annual fees</u> <u>in €</u>	<u>1st instal.</u> <u>11 MARCH 2026 (40%)</u>	<u>2nd instal.</u> <u>1 JUNE 2026 (60%)</u>
Afternoon Crèche	12,100	4,840	7,260
Kindergarten Morning Class	18,100	7,240	10,860
Kindergarten Full day*	29,700	11,880	17,820
Transition to Year 3	29,700	11,880	17,820
Years 4 to 6	31,900	12,760	19,140
Years 7 to 9	32,700	13,080	19,620
Years 10 to 13	36,100	14,440	21,660

*Available only if approved by Head of School

It is understood that the enrolment of a student is for the full school year and that school fees are therefore payable on a whole year basis.

Included in the school fees:

- stationery
- the annual CAM bus card
- materials and textbooks
- an iPad (for Years 4 to 8)
- a MacBook (for Years 9 to 13)
- all external examination registration fees, including IB MYP, IB CP, IB DP and Pearson BTEC
- outings and short educational visits connected to classwork
the major “field trip” for Years 3 to 9 only. Field trips for Classes 10 to 12 are optional and not included in the school fees.
- lunch for students in Transition to Year 11
- the Parent Teacher Association (P.T.A.) fee
- the Association Membership Fee for each parent to be a member of the ISM Association

Not included in the school fees:

Individual musical instrument lessons and some extracurricular activities will be charged at cost.

Lunch at the “Sunrise Café” is an optional extra for students in Years 12 and 13.

Specific learning support will be invoiced on an individual basis.

7 - Financial Aid

Financial Assistance:

The Financial Assistance Committee, subject to approval from the Board of Trustees, can allocate financial assistance, with the funds available, to those who may encounter extreme temporary financial difficulties. Application forms may be obtained from the Finance Director’s office. Financial Assistance is limited **for one year only** and is for students who are **already attending** the International School of Monaco.

Multi-Child Discount:

Starting with the 2026/2027 academic year, the school will no longer offer a multi-child discount. Families with more than one child enrolled will be required to pay the standard tuition fees for each student.

Disagreement: Governing law and jurisdiction

Any dispute arising from the Enrolment Contract and/or the General and Financial Conditions is submitted to the exclusive jurisdiction of the Monegasque courts, with each parent waiving any privilege of jurisdiction that may be granted to him/her by his/her national law. The Enrolment Contract and General and Financial Conditions are governed by Monaco law, both for their execution and for all matters relating to their interpretation.

8 - The French version of this document must be signed on page 20 by both parents, and signatures must be preceded by the handwritten words: “Read and approved”.

Payment of the first instalment constitutes acceptance of the present terms and conditions and at all stages of payment, parents' acceptance of the ISM policies is confirmed for themselves and on behalf of their child.

The documents listed below must be signed by all parents to complete school enrollment process:

- **Enrolment Contract 2026/2027**
- **Terms & Conditions 2026/2027**
- **Policy Approval Letter 2026/2027** - To certify that the following important school policies have been read and understood:
 - Attendance Policy
 - Behaviour Management Policy
 - Exclusion Policy
 - Parent-School Charter
 - ICT Acceptable Use Policy

THE INTERNATIONAL SCHOOL OF MONACO

Conditions Générales et Financières

Année Scolaire 2026-2027



ISM

THE INTERNATIONAL
SCHOOL OF MONACO

1st TRIMESTRE : 27 août - 18 décembre 2026

Rentrée scolaire	Jeudi 27 août 2026 (<i>démarrages échelonnés</i>)
Vacances de mi-trimestre	Mercredi 21 octobre (midi) à Lundi 2 novembre 2026 (<i>inclus</i>)
Reprise des cours	Mardi 3 novembre 2026
Journée Nationale	Jeudi 19 novembre 2026
Immaculée Conception	Mardi 8 décembre 2026
Fin des cours	Vendredi 18 décembre 2026 (<i>demi-journée</i>)
Vacances d'hiver	Vendredi 18 décembre 2026 à vendredi 8 janvier 2027 (<i>inclus</i>)

2^{ème} TRIMESTRE : 11 janvier - 23 avril 2027

Rentrée scolaire	Lundi 11 janvier 2027
Sainte Dévote	Mercredi 27 janvier 2027
Vacances de mi-trimestre	Lundi 22 février 2027 à Vendredi 5 mars 2027
Reprise des cours	Lundi 8 mars 2027
Fin des cours	Vendredi 16 avril 2027 (<i>demi-journée</i>)
Vacances d'été	Lundi 19 avril à vendredi 23 avril 2027 (<i>inclus</i>)

3^{ème} TRIMESTRE : 26 avril - 25 juin 2027

Rentrée scolaire	Lundi 26 avril 2027
Ascension	Jeudi 6 mai 2027
Lundi de Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Fête-Dieu	Jeudi 27 mai 2027
Week-end du Grand Prix	Jeudi 3 à dimanche 6 juin 2027
Fin des cours	Vendredi 25 juin 2027 (<i>demi-journée</i>)

CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

Programme Éducatif et Affectation

L'École s'engage à garantir à chaque élève inscrit l'accès aux possibilités éducatives offertes par l'École, adaptées à ses besoins. L'École n'accepte que les élèves susceptibles de bénéficier de l'enseignement dispensé. Il appartient aux chefs d'établissement, dans le cadre de directives générales fixées par le Directeur, d'appliquer ce critère dans tous les cas.

Afin d'assurer l'application de ce principe, les conditions suivantes s'appliquent :

- Si l'évaluation montre qu'un élève a besoin d'un accompagnement éducatif allant au-delà du programme général proposé par l'École, le Directeur / Chef d'établissement peut estimer qu'un soutien supplémentaire est nécessaire. Les frais liés à ces services d'accompagnement sont facturés en sus des frais de scolarité habituels.
- Si, au cours de sa scolarité, un élève développe des besoins supplémentaires en matière de soutien éducatif, d'apprentissage, comportemental ou émotionnel, ou si des besoins auparavant non identifiés apparaissent à mesure que les exigences académiques et organisationnelles augmentent au fil de la progression de l'élève dans l'établissement, l'École peut raisonnablement exiger la mise en place d'un accompagnement supplémentaire. Lorsque cet accompagnement dépasse les dispositions générales prévues par l'École, les parents s'engagent à coopérer et, le cas échéant, à financer tout soutien supplémentaire raisonnable et recommandé par des professionnels, nécessaire pour permettre à l'élève d'accéder au programme scolaire et de participer à la vie de l'établissement en toute sécurité et de manière efficace.
- La classe indiquée sur le contrat d'inscription doit être considérée comme provisoire et peut être modifiée par le Chef d'établissement s'il/elle estime que cela est approprié.
- Le contrat d'inscription est proposé sur la base des informations dont disposent les Chefs d'établissement au moment de l'acceptation de l'élève. Comme indiqué sur le formulaire de candidature, l'École se réserve le droit d'annuler une place si les informations fournies sont insuffisantes et/ou inexactes, ou si elle estime ne pas être en mesure d'offrir l'enseignement dont l'élève a besoin.
- En signant le présent contrat, les parents reconnaissent que le Chef d'établissement partage, lorsque cela est jugé nécessaire, les informations et/ou conclusions du rapport éducatif de leur enfant avec les membres de l'équipe éducative directement impliqués dans la vie scolaire de celui-ci, afin de mettre en place les mesures appropriées pour soutenir ses apprentissages et son bien-être.
- Il est pleinement entendu et accepté que toutes les exigences légales relatives au statut de résidence et à la tutelle doivent être respectées en permanence. L'École se réserve le droit de résilier le contrat si ces exigences légales ne sont pas satisfaites.

Règles de l'École / Attentes à l'égard des élèves

Les parents s'engagent à veiller à ce que leurs enfants respectent toutes les règles de l'École et, en particulier, l'obligation d'assister régulièrement aux cours tout au long de l'année scolaire. Les élèves acceptent que les informations concernant le travail scolaire, telles que les bulletins et l'assiduité, soient communiquées à la personne signataire du contrat d'inscription (parent ou tuteur légal). Il convient de noter qu'en vertu de la législation monégasque, la fréquentation scolaire est une obligation légale. Un dossier d'assiduité satisfaisant (conformément à la politique d'assiduité) est un prérequis pour qu'un élève soit considéré pour une réinscription pour l'année scolaire suivante. L'École se réserve le droit de suspendre temporairement ou d'exclure définitivement un élève qui ne respecte pas les règles de l'École.

Suspension et exclusion

L'École peut suspendre temporairement ou exclure définitivement un élève lorsqu'elle estime que cela est dans l'intérêt de l'élève ou des autres élèves.

CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

Attentes à l'égard des parents

L'École attend des parents qu'ils traitent les autres membres de la communauté scolaire avec courtoisie et respect. L'École se réserve le droit d'annuler un contrat d'inscription ou de refuser l'admission des frères et sœurs d'une même famille si elle juge qu'un parent a fait preuve d'un manque persistant de courtoisie et de respect envers les membres de la communauté scolaire. Tous les parents doivent respecter les attentes définies dans la Charte des Parents de l'École.

Informations sur la santé de l'élève

Tous les enfants fréquentant l'école doivent bénéficier d'une couverture d'assurance santé et accidents et fournir une attestation de vaccinations comme requis par la législation monégasque dans les conditions prévues par celle-ci (sauf dispense du fait d'une contre-indication médicale reconnue).

Un formulaire de mise à jour médicale des élèves en ligne doit être rempli au début de chaque année scolaire. Les parents sont responsables d'informer l'école de tout changement survenant au cours de l'année scolaire (coordonnées familiales telles que l'adresse, les numéros de contact, l'apparition de nouvelles conditions de santé ou les informations d'assurance). Dès le début de l'année scolaire, les élèves participeront à des sorties scolaires et à des activités en plein air. Sans formulaire de santé de l'élève ou formulaire de mise à jour médicale complété au préalable, les enfants ne pourront malheureusement pas y participer.

Responsabilité personnelle

L'École n'est pas responsable des dommages matériels ou des blessures causés à autrui par votre enfant, même si l'incident se produit sur le terrain de l'école. La responsabilité civile des parents, qu'elle soit couverte ou non par une assurance, s'appliquera dans de telles situations.

Choix des matières

Pour les programmes où les élèves doivent choisir des options parmi un éventail de matières proposées, par exemple pour le Diplôme de l'IB, l'École se réserve le droit de ne pas organiser de cours dans une matière si la demande est insuffisante. L'ISM déterminera le nombre minimum d'élèves requis pour qu'un cours puisse être dispensé.

Règlement du Baccalauréat International (IB)

Les parents dont les enfants sont inscrits à un programme du Baccalauréat International (Primary Years, Middle Years, Diploma ou Career-related) acceptent, en signant le Contrat d'Inscription, les règlements de l'IB applicables à ces programmes.

Conditions de logement

Les élèves doivent résider avec leurs parents ou un parent proche pouvant être désigné tuteur légal, et l'École se réserve le droit de résilier le contrat d'inscription si ce n'est pas le cas.

Réinscription

Chaque année, des factures de réinscription seront émises automatiquement. Toutefois, la réinscription d'un élève à l'École est soumise à l'acceptation des Conditions Générales applicables, telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre, et l'École se réserve le droit de refuser la réinscription de tout élève si, de son seul avis, il existe des circonstances laissant penser que la réinscription ne serait pas dans l'intérêt de l'élève et/ou de l'École.

La réinscription ne sera considérée comme réservée pour un(e) élève qu'après réception par l'École du paiement du 1er versement correspondant à 40% des frais de scolarité annuels à la date d'échéance.

CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

La réinscription d'un(e) élève ne sera considérée comme définitivement confirmée qu'après réception du 2ème versement (60% des frais de scolarité annuels) à la date d'échéance. Veuillez noter qu'aucun autre plan de versements ou paiement différé ne peut être approuvé.

Une politique distincte d'Aide Financière est prévue pour les familles se trouvant dans une situation de difficultés financières extrêmes et imprévues.

Veuillez noter : chaque année, l'École dispose d'une liste d'attente importante d'élèves candidats pour la plupart des niveaux.

Protection des données personnelles

L'International School of Monaco (ISM) s'engage à protéger la vie privée de ses élèves, des candidats et de leurs familles. Nous respectons la législation monégasque ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen et traitons les informations personnelles de manière strictement confidentielle.

L'ISM ne collecte que les données personnelles nécessaires au fonctionnement de l'école, telles que l'inscription, les activités académiques, la santé, les paiements et l'accès aux installations. Ces données, incluant les informations d'identité, de contact, académiques et médicales, sont utilisées uniquement à des fins internes et ne sont partagées qu'avec le personnel ou les partenaires autorisés lorsque cela est nécessaire.

La politique détaillée de protection des données est disponible sur notre site web à l'adresse suivante : www.ismonaco.org/ism-policies/

Politique concernant l'utilisation des images et des enregistrements des élèves par l'École

L'École peut souhaiter photographier, filmer ou enregistrer des élèves dans le cadre de certains événements liés à leur éducation scolaire. Ces images peuvent être utilisées dans des brochures ou autres publications de l'école, sur le site web public ou sur les réseaux sociaux, ou affichées sur le campus, par exemple sur des écrans d'information numériques ou des affiches. Nous pouvons également utiliser des vidéos ou des enregistrements de webcam lors de conférences interscolaires ou de projets éducatifs.

De temps à autre, notre école peut recevoir la visite des médias, qui pourraient prendre des photographies, filmer ou réaliser des enregistrements. Les élèves peuvent apparaître sur ces images, qui peuvent être publiées dans des journaux locaux, nationaux ou internationaux, et diffusées à la télévision ou sur d'autres programmes.

Dans les circonstances mentionnées ci-dessus, les conditions suivantes s'appliquent à l'utilisation des images et des enregistrements des élèves :

1. Les informations personnelles ou les noms complets (prénom et nom) ne seront pas divulgués sur des photos et n'apparaîtront pas en légende d'une photo ou d'un enregistrement (d'un mineur) sans l'autorisation expresse d'un parent ou tuteur légal.
2. Les informations personnelles telles que les adresses e-mail, adresses postales ou numéros de téléphone ne seront pas divulguées.
3. L'École n'utilisera que des images d'élèves correctement vêtus.
4. L'autorisation d'utiliser des images ou des enregistrements est valable pour une durée illimitée. Les images et enregistrements archivés peuvent être utilisés par l'école.
5. L'École ne vendra pas les images ou enregistrements à des tiers.
6. L'École ne versera aucun paiement aux élèves pour l'utilisation d'images ou d'enregistrements.

Les parents/tuteurs sont invités à donner leur consentement explicite pour l'utilisation de photographies et d'enregistrements vidéo de leurs enfants dans le cadre du processus d'inscription. L'autorisation est valable pour toute la durée de fréquentation de l'enfant à l'ISM et, si elle est accordée, peut être révoquée à tout moment en écrivant à news@ismonaco.com.

CONTRAT D'INSCRIPTION – CONDITIONS GÉNÉRALES

Quelle que soit la décision prise, l'École se réserve le droit d'utiliser les images ou enregistrements de tous les élèves à des fins internes (par exemple : sur la partie protégée par mot de passe du site web et dans des publications destinées exclusivement aux membres de la communauté scolaire, incluant les parents, le personnel et les anciens élèves).

Événements publics

Bien que nous encourageons les spectateurs lors de nos spectacles et événements publics à s'abstenir de les enregistrer afin de ne pas déranger les autres spectateurs ou les artistes, la nature de notre monde de plus en plus connecté fait que cette pratique est devenue courante.

Les parents/tuteurs des élèves participant à des événements ouverts au public (par exemple : concerts scolaires, spectacles de danse, spectacles de théâtre, rencontres sportives, expositions de fin d'année) reconnaissent que l'ISM ne peut pas empêcher des tiers d'utiliser leurs propres dispositifs d'enregistrement d'images (par exemple : smartphones, tablettes, appareils photo numériques) pour capturer des images des élèves. Les parents reconnaissent également que l'ISM n'a aucun contrôle sur l'usage qui sera fait de ces images ou enregistrements par des tiers.

Rencontres sportives

Il convient de noter qu'il est devenu courant dans de nombreuses écoles de filmer les rencontres sportives et d'utiliser ces enregistrements soit pour les diffuser en direct sur Internet, soit pour les partager sur des réseaux sociaux tels que YouTube et Facebook. En acceptant que leurs enfants participent à des compétitions sportives contre d'autres écoles, les parents/tuteurs reconnaissent que l'image de leurs enfants peut être enregistrée et utilisée de cette manière et que l'ISM ne peut être tenu responsable de l'usage qui sera fait des images et enregistrements par des tiers lorsque nos élèves participent à des activités scolaires en dehors de nos campus.

I - Frais pour les nouveaux élèves – FRAIS UNIQUES : par élève et non remboursables

Frais de dossier 500€

Ces frais sont à régler lors d'une première demande d'admission ; ils couvrent les frais administratifs et de traitement de l'admission du nouvel élève. Chaque nouvelle demande d'admission (pas plus d'un an en avance) sera soumise aux frais de dossier.

Frais d'inscription 2 000€

Ces frais accompagnent le Contrat d'Inscription qui est envoyé uniquement lorsqu'une place au sein de notre école est officiellement offerte.

La place dans l'école n'est réservée que lorsque les frais d'inscription ont été versés et que le Contrat d'Inscription a été dûment signé.

Contribution au Fond de Développement 25 000€

Ces frais sont payables avec le 1er versement des frais de scolarité.

Le Fond sert à l'amélioration constante et à la modernisation de l'École. Si vous souhaitez contribuer davantage au développement de l'École, veuillez contacter le Directeur Financier.

Les frais d'inscription et les frais de contribution au Fonds de Développement sont non remboursables et doivent être réglés pour confirmer la place. De plus, le Contrat d'Inscription doit être signé et retourné au Service des Admissions.

Le règlement de ces frais doit être effectué par virement bancaire sur le compte de :

“The International School of Monaco”
BNP PARIBAS MONACO LA CONDAMINE (09174)
IBANMC58 3000 4091 7400 0100 7366 718
BIC BNPAMCMI

2 - Activités

Nos frais pour les services/activités sont calculés sur une base forfaitaire et ont pour but, en tant qu'organisation à but non lucratif, de couvrir nos coûts.

Ils prennent déjà en compte le fait que votre enfant puisse être absent pendant le trimestre/l'année en raison d'une autre activité, sortie ou obligation organisée par l'école.

Par conséquent, pour tous les services/activités autres que les frais de scolarité, l'engagement financier couvre l'intégralité de l'année scolaire (de septembre à juin), sauf indication contraire.

Aucune réduction ni remboursement des frais ne sera accordé par l'École en cas d'annulation ou de non-utilisation des services, y compris si elle est due aux vacances, aux journées de formation pédagogique, aux sorties et excursions scolaires, à l'entretien des installations, au non-respect du contrat, ou en cas d'absence, de retrait ou d'exclusion de l'élève.

3 - Information Générales

Contrat d'Inscription

Ces Conditions Générales et Financières, ainsi que le Contrat d'Inscription, définissent les modalités selon lesquelles les élèves sont acceptés à l'École.

4 - Conditions et modes de paiement

L'engagement financier couvre l'intégralité de l'année. Aucune réduction ne sera accordée par l'École en cas d'annulation ou de non-respect des Conditions Générales et Financières et du Contrat d'Inscription par l'élève ou par la personne responsable du paiement des frais de scolarité ; ou en cas d'absences, de retrait ou d'exclusion de l'élève, sauf dispositions prévues ci-dessous au paragraphe 5 (Annulation d'Inscription et Retraits).

Les frais de scolarité sont payables en deux versements en utilisant les références de la facture correspondante :

- Premier versement : 40% à régler avant le 11 mars 2026
- Deuxième versement : 60% à régler avant le 1er juin 2026

Il est également possible de régler les frais de scolarité en un seul versement (dans ce cas, veuillez contacter le service comptable) :

- Paiement : 100% à régler avant le 11 mars 2026

Toute autre facture doit être réglée au plus tard à la date d'échéance indiquée sur la facture.

Aucun élève ne sera considéré comme inscrit tant que tous les frais de scolarité et autres frais n'auront pas été intégralement réglés à la date d'échéance. Même si le premier versement des frais de scolarité a été intégralement payé, la place de l'élève sera retirée si le deuxième versement n'est pas effectué.

Le paiement peut être effectué :

- Par **virement bancaire** sur le compte de «The International School of Monaco» ; les coordonnées bancaires de l'École pour l'année scolaire 2026/2027 figurent sur chaque facture.
- Par **chèque** établi à l'ordre de «The International School of Monaco», à condition qu'il soit tiré sur une banque située à Monaco ou en France.

NB : **Aucun paiement ne peut être effectué** en espèces, par carte de crédit ou par chèque tiré sur une banque située en dehors de la France ou de Monaco.

Les paiements doivent être effectués par la personne enregistrée comme parent, sauf si les conditions suivantes sont respectées :

Si un tiers individuel paie au nom des parents, il doit s'agir d'un membre de la famille de l'élève, et ce sous réserve que les deux parties acceptent le paiement des frais de scolarité ; un formulaire de déclaration à remplir et à signer sera demandé.

Si une entreprise ou toute autre entité paie au nom des parents, l'École demandera également un formulaire de déclaration justifiant le lien entre le parent et cette entité (employé ou bénéficiaire effectif).

En outre, l'École se réserve le droit de demander des documents supplémentaires concernant tout paiement, y compris, mais sans s'y limiter, l'identification du bénéficiaire effectif et les informations bancaires relatives au paiement.

Inscription d'un élève en cours d'année scolaire

Si l'École accepte un élève pour une période inférieure à une année scolaire, les frais de scolarité seront calculés comme suit :

- o Les élèves s'inscrivant jusqu'au 31 décembre 2026 100% du total des frais de scolarité annuels
- o Les élèves s'inscrivant à partir du 1er janvier 2027 66% du total des frais de scolarité annuels
- o Les élèves s'inscrivant à partir du 1er avril 2027 33% du total des frais de scolarité annuels

Frais de retard de paiement

L'École appliquera des frais de retard de 5% sur chaque versement en souffrance à partir du jour suivant la date d'échéance (le paiement doit être reçu par l'École au plus tard à la date d'échéance).

Non-paiement des factures

Chaque fois que les frais d'un élève restent impayés pendant un mois après la date d'échéance, et après l'envoi de deux rappels, l'école se réserve le droit de suspendre l'élève jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Tous ces cas seront signalés au Directeur et au Président du Conseil d'Administration.

L'école se réserve le droit d'engager des actions légales pour recouvrer les frais impayés. Toute exception à cette règle doit être soumise par le Directeur avec une recommandation d'approbation au Trésorier et/ou au Président.

5 - Annulation d'inscription et retraits d'élèves

- Toute annulation d'inscription, retrait ou départ anticipé d'un élève doit être notifié par écrit et envoyé au Directeur de l'École ainsi qu'au Service des Admissions.
- Dans l'un de ces cas, l'élève sera radié du registre de l'École. Pour réintégrer l'École, une nouvelle demande complète devra être soumise, et aucune garantie ne pourra être donnée quant à la disponibilité ou à l'acceptation d'une réinscription.

En aucun cas les frais de scolarité ne seront remboursés en cas d'annulation d'inscription, de retrait ou de départ anticipé d'un élève de l'École. Une fois les frais de scolarité payés, aucun remboursement ni transfert des fonds sur l'année scolaire suivante ne sera autorisé, et les frais d'inscription ainsi que les frais de contribution au Fonds de Développement restent également non remboursables. Toute exception à cette politique doit être soumise par le Directeur avec une recommandation d'approbation au Trésorier et/ou au Président, par exemple en cas de nécessité médicale.

6 - Frais de scolarité (EUR)

Le barème des frais de scolarité en euros (€) pour l'année scolaire 2026 / 2027 est présenté ci-dessous :

<u>Classe</u>	<u>Frais de scolarité annuels en €</u>	<u>1er paiement 11 MARS 2026 (40%)</u>	<u>2ème paiement 1 JUIN 2026 (60%)</u>
Crèche après-midi uniquement	12 100	4 840	7 260
Maternelle matinée uniquement	18 100	7 240	10 860
Maternelle Journée entière*	29 700	11 880	17 820
Transition à Classe 3	29 700	11 880	17 820
Classes 4 à 6	31 900	12 760	19 140
Classes 7 à 9	32 700	13 080	19 620
Classes 10 à 13	36 100	14 440	21 660

*Disponible uniquement si approuvé par le Directeur de l'École

Il est entendu que l'inscription d'un élève concerne l'intégralité de l'année scolaire et que, par conséquent, les frais de scolarité sont dus pour l'année complète.

Inclus dans les frais de scolarité :

- Fournitures scolaires
- La carte annuelle de bus de la CAM
- Matériels et livres
- Un iPad (pour les classes 4 à 8)
- Un MacBook (pour les classes 9 à 13)
- Tous les frais d'inscription aux examens externes, y compris l'IB MYP, l'IB CP, l'IB DP et Pearson BTEC
- Les sorties et les courtes visites pédagogiques en lien avec le travail fait en classe
Le voyage annuel "classe verte" pour les classes 3 à 9 seulement. Les classes vertes pour les classes 10 à 12 sont optionnelles et ne sont pas incluses dans les frais de scolarité.
- Les repas pour les élèves à partir de la classe Transition jusqu'à la classe II
- La cotisation à l'Association des Parents d'Elèves (P.T.A.)
- La cotisation à l'Association de l'École, chaque parent est membre de l'Association ISM

Exclus des frais de scolarité :

Les cours de musique individuels et autres activités extra scolaires seront facturés au coût réel.

Les repas au «Sunrise Café» sont optionnels pour les élèves des classes 12 et 13.

Le soutien scolaire sera facturé individuellement.

7 - Aide financière

Assistance financière :

Le Comité d'Aide Financière, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration, peut attribuer une aide financière, dans la limite des fonds disponibles, aux familles pouvant rencontrer des difficultés financières temporaires extrêmes. Les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès du bureau du Directeur Financier. L'aide financière est **limitée à une durée d'un an** et concerne uniquement les élèves **déjà inscrits** à l'International School of Monaco.

Réduction pour Familles Nombreuses :

À partir de l'année scolaire 2026/2027, l'école n'offrira plus de réduction pour les familles avec plusieurs enfants. Les familles ayant plus d'un enfant inscrit devront payer les frais de scolarité standard pour chaque élève.

Désaccord : Loi applicable et juridiction compétente

Tout litige découlant du Contrat d'Inscription et/ou des Conditions Générales et Financières est soumis à la juridiction exclusive des tribunaux monégasques., chaque parent renonçant à tout privilège de juridiction qui pourrait lui être accordé par sa législation nationale. Le Contrat d'Inscription et les Conditions Générales et Financières sont régis par le droit monégasque, tant pour leur exécution que pour toutes les questions relatives à leur interprétation.

CONDITIONS FINANCIÈRES

8 - Ce document doit être signé par les deux parents. Les signatures doivent être précédées de la mention manuscrite “lu et approuvé”.

Le paiement du premier versement vaut acceptation des présentes Conditions Générales et Financières et chaque étape du paiement vaut confirmation de l’acceptation par les parents des politiques de l’ISM pour eux-mêmes et au nom de leur enfant.

Les documents listés ci-dessous doivent être signés par tous les parents pour finaliser le processus d’inscription à l’école:

- **Contrat d’Inscription 2026/2027**
- **Conditions Générales 2026/2027**
- **Lettre d’Approbation des Politiques 2026/2027** - Pour certifier que les politiques importantes suivantes ont été lues et comprises :
 - Attendance Policy
 - Behaviour Management Policy
 - Exclusion Policy
 - Parent-School Charter
 - ICT Acceptable Use Policy

Please write / Merci d’écrire: Lu et approuvé

Name of student /

Nom de l’élève _____

Date _____

Signature _____

Father / Legal Guardian / Père / Tuteur légal

Signature _____

Mother / Legal Guardian / Mère / Tuteur légal

- ☐ FINANCE
- ☐ ADMISSIONS
- ☐ WEBSITE

Tél +377 92 25 68 81

Tél +377 92 25 68 98

www.ismonaco.com

accounting@ismonaco.com

admissions@ismonaco.com



MIDDLE STATES ASSOCIATION

THE INTERNATIONAL SCHOOL OF MONACO
43, avenue Princesse Grace – MC 98000 Monaco
Tél. +377 93.25.68.20 e-mail : contact@ismonaco.com

Association Monégasque à but non lucratif

WE ARE A
CIS
INTERNATIONALLY
ACCREDITED
SCHOOL

P Pearson
BTEC

